

## CIRCULAIRE

**DOSSIER :** CONV\_2/18

**DATE :** 29 juillet 2022

**CIRCULAIRE :** 22/51

**DIFFU-  
SION :** Points de contact nationaux du PR

**OBJET :** Invitation à participer à l'*atelier préparatoire de la région du Pacifique pour le Comité de négociation intergouvernemental (CNI)*

Chers Membres,

La cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a adopté la résolution « *Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant* » et la création d'un Comité de négociation intergouvernemental (CNI) aux fins de négocier un nouvel accord mondial couvrant le cycle de vie complet des plastiques. Les travaux ont commencé avec le groupe de travail à composition non limitée qui s'est réuni du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2022 pour préparer la première réunion du Comité qui doit se tenir en novembre 2022 en Uruguay.

Comme vous vous en souvenez peut-être, la résolution 5.2 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) est alignée sur la Déclaration régionale du Pacifique sur la prévention des déchets marins, de la pollution plastique et de leurs conséquences et exprime les profondes préoccupations des dirigeant-es concernant les conséquences de la pollution plastique sur les droits environnementaux, sociaux, culturels, économiques et humains, ainsi que sur la santé humaine et sur la sécurité alimentaire à chaque stade de son cycle de vie.

Afin d'aider les gouvernements des États Membres à se préparer au premier Comité de négociation intergouvernemental, le Secrétariat, avec le soutien financier du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce, organise un **atelier préparatoire de la région du Pacifique pour le Comité de négociation intergouvernemental (CNI)** du 16 au 18 août 2022 à Suva, Fidji. Les frontières nationales n'étant pas encore toutes totalement réouvertes, l'atelier se déroulera sous un format hybride, à savoir qu'il sera possible de participer en présentiel ou virtuellement.

L'objectif de l'atelier est de fournir aux gouvernements des États Membres l'assistance dont ils pourraient avoir besoin lors de la négociation d'un accord mondial de lutte contre la pollution plastique couvrant l'ensemble du cycle de vie des plastiques.

Vous trouvez ci-joint le projet d'ordre du jour provisoire de l'atelier (annexe 1).

Le Secrétariat a le plaisir de vous inviter à désigner les représentant-es officiel-les qui participeront à l'atelier, de préférence des personnes qui connaissent bien la question de la pollution plastique et les travaux du Comité de négociation intergouvernemental. Pour chacun des pays suivants, un ou une représentant-e sera parrainé-e pour assister en présentiel à l'atelier préparatoire : Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

Malheureusement, le financement de la participation en présentiel ne s'étend pas aux territoires du Commonwealth des Îles Mariannes du Nord, de Guam, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, des Samoa américaines, des Tokelau ni de Wallis-et-Futuna. Par conséquent, la participation à cet atelier sera à vos propres frais si vous assistez à la réunion en présentiel, sinon vous pouvez bien sûr y prendre part virtuellement. La réunion se déroulera en anglais et en français.

Afin de faciliter l'organisation des voyages et la logistique de la réunion, veuillez remplir le formulaire d'inscription ci-joint (annexe 2) et le remettre au Secrétariat dès que possible et au plus tard le vendredi 5 août 2022 avant la fermeture des bureaux.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Mme Davina Tiitii, Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution, à l'adresse suivante : [davinat@sprep.org](mailto:davinat@sprep.org).

Cordialement,



Easter Chu Shing

**Directeur général par intérim**

Annexe :

ECS/AT/db